

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1279 22 décembre 1948

n° 1279 22

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 décembre 1948

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro

31 décembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Pendant l'absence de M. Marcel Rabibizaka, commis greffier, commissaire priseur, les fonctions de commissaire priseur seront assurées par M. Philippe Rakotonaivo, commis greffier auxiliaire près les tribunaux français de Djibouti. Avant d'entrer en fonctions, M. Philippe Rakotonaivo prêtera le serment prescrit par la loi.